

Syalinnov  
Construire le dispositif de suivi-évaluation  
de son projet alimentaire territorial



## Informations

**Dates** A la demande (2 jours)

**Lieu** Tero : Coopérative d'experts engagés (Lyon)

**Public** Professionnels chargés d'impulser et d'accompagner les évolutions agricoles et alimentaires (PAT, circuits courts, relocalisation des filières), en lien avec les divers acteurs du système alimentaire.  
Demandeurs d'emploi

**Responsable pédagogique** Pierre LE RAY

**Lien web**



**Certification**



L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

# Contact

## Pôle formation continue courte

E-mail : [safco-formations-courtes@institut-agro.fr](mailto:safco-formations-courtes@institut-agro.fr) Tél : 04 99 61 30 27

Adresse : L'Institut Agro Montpellier – 2 place Pierre Viala Campus La Gaillarde  
34 000 MONTPELLIER

SIRET : 130 026 222 00013

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) se multiplient, portés par des ambitions fortes : soutenir les acteurs économiques locaux, lutter contre la précarité alimentaire, favoriser l'évolution des comportements alimentaires ou encore contribuer à une gouvernance alimentaire plus démocratique.

Face à ces enjeux, une question centrale se pose : **comment évaluer l'impact réel de ces initiatives sans recourir à des dispositifs d'évaluation lourds et complexes ?** Comment démontrer concrètement la contribution de vos actions ?

Cette formation dédiée à la démarche **Syalinnov** vous propose de relever ce défi. Elle vous apportera les clés pour concevoir une évaluation utile, pragmatique et pleinement au service de votre projet.



# Objectifs

- ☐ Se repérer dans la nébuleuse du suivi-évaluation : notions, méthodes.
- ☐ Comprendre la logique de la démarche Syalinnov.
- ☐ Mobiliser les outils Syalinnov
  - Définir le périmètre du projet
  - Construire et analyser un chemin vers le changement
  - Construire et analyser une matrice partenariale
  - Comprendre les notions de durabilité utilisées par Syalinnov
  - Construire des indicateurs d'évaluation
- ☐ Prendre du recul sur la méthode et apprendre à communiquer sur les résultats.

# Contenu et programme

## Jour 1 – Matin

8h30 – 9h00 : Accueil café

9h00 – 9h40 : Se connaître

9h40 – 10h : Le programme

10h - 10h20 : Brève histoire de Syalinnov

10h20 – 10h30 : Le périmètre de l'évaluation

*Pause*

11h – 12h20 : Théorie de changement et chemin d'impact. Apports et mise en pratique.

## Jour 1 – Après-midi

13h30 – 14h30 : Théorie de changement et chemin d'impact. Apports et mise en pratique (suite)

14h30 – 15h30 : Questionner sa théorie de changement, valoriser son chemin auprès de ses élus et de ses partenaires.

*Pause*

15h45 – 17h00 : Le système d'acteurs influençant mon projet.

17h – 17h30 : FAQ

## Jour 2 – Matin

8h45 – 9h15 : Accueil café

9h15 – 9h30 : Retours sur J1.

9h30 – 10h : Durabilité du système alimentaire

10h – 11h00 : L'impact potentiel

*Pause*

11h15 – 11h30 : Affiner les critères d'évaluation en fonction des enjeux : exemple de la précarité alimentaire

11h30 – 12h : Les indicateurs : introduction.

## Jour 2 – Après-midi

13h30 – 15h00 : Le tableau de bord des indicateurs : apports, et mise en pratique

*Pause*

15h15 – 15h45 : Vecteur et récit d'impact.

15h45 – 16h30 : Réflexion individuelle :

« Comment je pourrais mettre en place l'évaluation sur mon territoire ? »

16h30 – 17h : Conclusion

Bilan à chaud

# Modalités pédagogiques

Cours en français, études de cas et mises en pratiques.

## Conditions d'admission

Être impliqué dans un projet alimentaire et motivé par les questions d'évaluation.

## Tarifs

965 € pour les deux jours de formation

Tarif indiqué hors taxes, notre organisme étant assujetti à la TVA mais bénéficie d'une exonération pour la formation professionnelle continue conformément aux dispositions de l'article 261 du CGI.

Déjeuners pris en charge par l'Institut Agro Montpellier.

Salariés avec financement employeur ou OPCO, exploitants agricoles avec prise en charge VIVEA, agents Cirad ou INRAE : tarif préférentiel (nous consulter)

Demandeurs d'emploi, personnes en autofinancement : tarif adapté (nous consulter)

Formation non éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

*Dernière mise à jour - le 22 janvier 2026*